

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

Département  
de l'ESSONNE

---

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Arrondissement  
de PALAISEAU

---

**Nombre de membres**

en exercice : 39

présents : 33

absents excusés représentés : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015**

L'an DEUX MILLE QUINZE, le **14 décembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Eric MEHLHORN, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Eric MEHLHORN, Mme Nadège ACHTERGAELE, M. Jacques PATAUT, Mme Anne-Marie GERARD, M. Daniel GUETTO, Mme Réjane MALGUY, M. Daniel JAUGEAS, M. Sébastien BENETEAU, Mme Joëlle EUGENE (arrivée au vote du point n°2), M. Mathieu FLOWER, M. Christophe GUILPAIN, Mme Marie-Lucie CHOISNARD, Mme Marie-France BELLIARD, Mme Véronique LABBE, M. Bernard BLANCHAUD, M. Jean-Charles HENRY, M. Franck BOUZIN, Mme Nathalie CAILLEAU, Mme Sandrine VIEZZI, Mme Guilène DESIREE, Mme Claude FERREIRA, M. Nicolas FROGER, M. Alexis TEILLET, M. Jacques SENICOURT, Mme Michèle PLOTTU-GROSSAIN, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Pierre GUYARD, Mme Lydia BERNET, Mme Eva SAS, M. Gérard MONTRELAY, Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. David FABRE, Mme Audrey GUIBERT.

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Mme Joëlle EUGENE (pouvoir donné à Mme Gérard jusqu'au vote du point n°2)  
Mme Sylvie LAIGNEAU (pouvoir donné à M. Guetto)  
Mme Laurence PINON-CHEVALLIER (pouvoir donné à Mme Choisnard)  
Mme Catherine CHEVALIER (pouvoir donné à Mme Ferreira)  
M. Cyrille GEORGES (pouvoir donné à M. Mehlhorn)  
M. Romain PICON (pouvoir donné à M. Bénéteau)  
Mme Alice MATHY (pouvoir donné à Mme Guibert)

Secrétaire de séance : Véronique LABBE

**N° 1/244 à 21/264**

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance  
dans laquelle ont été prises les présentes délibérations a été affiché à la porte de la Mairie  
conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015**  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal,

**ADMINISTRATION GENERALE**

➤ 1/244

**Retrait de la délibération**

➤ 2/245

**A l'unanimité,**

DECIDE le remboursement de la caution concernant un logement communal pour un montant de 910,00 €.

➤ 3/246

**A l'unanimité,**

APPROUVE le principe de délégation de service public simplifiée pour l'organisation de la brocante 2016.

➤ 4/247

**A l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal conclu entre la Ville de Savigny-sur-Orge et la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne relatif au transfert de compétence de l'assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens, réseaux et équipements du service de l'assainissement.

➤ 5/248

ELIT au scrutin secret, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, Éric MEHLHORN, conseiller métropolitain.

➤ 6/249

ELIT au scrutin secret, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, Monsieur Daniel GUETTO, Madame Nadège ACHTERGAELE, Monsieur Sébastien BENETEAU et Madame Anne-Marie GERARD, conseillers territoriaux.

➤ 7/250

**A la majorité,**

**Contre : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas, M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier, M. Fabre, Mme Mathy par mandat, Mme Guibert**  
**Abstention : M. Blanchaud**

VOTE la décision budgétaire modificative 01/2015 équilibrée comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
----------------	----------	----------

	-500.000,00 p	-500.000,00 p
<b>TOTAL</b>	<b>-500.000,00 p</b>	<b>-500.000,00 p</b>

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
	1.251.418,00 p	1.251.418,00 p
<b>TOTAL</b>	<b>1.251.418,00 p</b>	<b>1.251.418,00 p</b>

➤ **8/251**

**A l'unanimité,**

**Abstention : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas, M. Montrelay, Mme Spicher-Bernier, M. Fabre, Mme Mathy par mandat, Mme Guibert**

APPROUVE le versement, par la CALPE, d'un fonds de concours d'un montant de 253.145,00 p affecté au fonctionnement des équipements scolaires de la Ville de Savigny-sur-Orge et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

➤ **9/252**

**A l'unanimité,**

**Abstention : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas**

FIXE les tarifs pour les enfants domiciliés sur la commune et les enfants du personnel communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 selon le tableau suivant :

QUOTIENT FAMILIAL	SEJOUR SKI HIVER
	TARIF SEJOUR
<b>Tranche 1</b>	<b>150,00p</b>
<b>Tranche 2</b>	<b>202,50p</b>
<b>Tranche 3</b>	<b>265,00p</b>
<b>Tranche 4</b>	<b>337,50p</b>
<b>Tranche 5</b>	<b>420,00p</b>
<b>Tranche 6</b>	<b>512,50p</b>
<b>Tranche 7</b>	<b>615,00p</b>
<b>Tranche 8</b>	<b>730,00p</b>
<b>Tranche 9</b>	<b>850,00p</b>

➤ **10/253**

**A l'unanimité,**

**Abstention : M. Sénicourt, Mme Plottu-Grossain, M. Defrémont, M. Guyard, Mme Bernet, Mme Sas**

DECIDE de fixer les tarifs correspondant aux frais de reproduction des documents comme suit :

	Tarif en p
<b>Page A4 noir &amp; blanc</b>	<b>0,06</b>
<b>Page A4 couleur</b>	<b>0,08</b>
<b>Page A3 noir &amp; blanc</b>	<b>0,07</b>
<b>Page A3 couleur</b>	<b>0,09</b>

➤ **11/254**

## **A l'unanimité,**

DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois permanents ci-joint suite à la modification suivante :

Filière technique

- Création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de deux postes d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet.

### ➤ **12/255**

## **A l'unanimité,**

DECIDE de désigner, parmi les agents de la commune, un coordonnateur communal de l'enquête de recensement et un coordonnateur communal adjoint chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

PRECISE que le coordonnateur communal de l'enquête de recensement et le coordonnateur communal adjoint percevront chacun un forfait de 400 €.

APPROUVE la création de huit postes d'agents recenseurs pour réaliser les opérations de recensement des habitants et des logements sur le territoire de la commune.

PRECISE que les agents recenseurs seront rémunérés sur la base d'un forfait brut de 5,10 € par logement.

### ➤ **13/256**

## **A l'unanimité,**

APPROUVE la convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux au profit de l'Association des parents d'élèves du Groupe Solaire Jules Ferry pour l'année scolaire 2015/2016 et autorise le Maire à la signer.

### ➤ **14/257**

## **A l'unanimité,**

### **Abstention : Mme Mathy par mandat, Mme Guibert**

APPROUVE le projet de protocole de préfiguration et autorise le Maire ou son représentant à signer ce protocole, et tous les documents y afférents, avec l'ANRU et les partenaires concernés.

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de l'ANRU toute demande de subvention concernant le NPNRU de Grand Vaux et à lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études à réaliser dans le cadre du NPNRU.

### ➤ **15/258**

## **A l'unanimité,**

APPROUVE les projets de périmètres de protection modifiés ó PPM et autorise le Maire à poursuivre cette procédure par la mise en enquête publique unique à celle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

### ➤ **16/259**

## **A l'unanimité,**

DECLARE respecter les trois items suivants du label départemental :

- un plan d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap adopté en Conseil municipal du 29.09.2015
- une tarification sociale pour les services publics adoptée en Conseil municipal du 13.10.2015.
- l'adhésion au Fonds de solidarité pour le logement (délibération n°29/0048 du 21 mai 2001) : modification statutaire relative à la durée du GIP adoptée en Conseil municipal du 24.11.2015

S'ENGAGE à respecter dans un délai de deux ans et demi le label :

- une stratégie locale en faveur de la biodiversité

PREND ACTE du montant maximal de l'enveloppe financière auquel sera appliqué un malus de 10 % si l'une des conditions légales n'est pas respectée. Le bonus de 10 % du montant de l'enveloppe est systématiquement appliqué dès que la collectivité s'engage à respecter quatre items du label départemental parmi les sept. En cas de non-respect des engagements initiaux pris par la collectivité, le Département sera dans l'obligation de retirer les 10% du bonus (solde).

Montant maximal de l'enveloppe financière	<b>4 376 081 €</b>
Malus	<b>437 608 €</b>
<b>Montant total mobilisable à la signature du contrat</b>	<b>3 938 473 €</b>
<i>Bonus intégré dans l'enveloppe initiale</i>	<i>(437 608 €)</i>

Au bout de deux ans et demi de la vie du contrat, dans le cadre d'une clause de revoyure, la réalité de la situation de la collectivité est examinée. A cette étape intervient éventuellement le déblocage des fonds relatifs aux bonus/malus.

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations suivant pour un montant total de 5 580 000. € HT :

- 1) Restructuration complète du groupe scolaire F. Buisson : 4 780 000 € HT
- 2) Réhabilitation complète de « L'École Joséphine » : 800 000 € HT

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 4.376.081,00 €.

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation.

➤ **17/260**

**A l'unanimité,**

APPROUVE le préprogramme des opérations de restructuration complète du groupe scolaire Ferdinand Buisson et de réhabilitation complète de « l'École Joséphine ».

ARRETE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à hauteur de 4.673 000 € HT soit 5.606 400 € TTC (Hors études, honoraires, assurance dommage-ouvrage, désamiantage, matériels, locations de modulaires et équipements).

FIXE l'indemnité (conformément aux dispositions de la loi MOP) donnée aux candidats à 37.000 € HT soit 44.400 € TTC.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations.

➤ **18/261**

SONT DECLARES ELUS au scrutin secret suivant le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires et suppléants du jury de concours dont les noms suivent :

Titulaires :

- liste « Le Bon sens pour Savigny » :
  - Jacques PATAUT
  - Anne-Marie GERARD
  - Mathieu FLOWER
  - Nadège ACHTERGAELE

- Liste « Savigny notre Ville » :
- Jean-Marc DEFREMONT

Suppléants :

- liste « Le Bon sens pour Savigny » :
- Sylvie LAIGNEAU
- Nicolas FROGER
- Réjane MALGUY
- Daniel GUETTO
- Liste « Savigny notre Ville » :
- Lydia BERNET

➤ **19/262**

**A l'unanimité,**

AUTORISE le classement, dans le domaine public de la Ville de Savigny-sur-Orge, des emprises des terrains communaux et demande la mise à jour du tableau du classement des voies.

➤ **20/263**

**A l'unanimité,**

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes inhérents à l'acquisition du terrain cadastré AH 159, sis « Le Nid du Chien » pour un montant de 25.300,00 €.

➤ **21/264**

**A l'unanimité,**

APPROUVE la reprise des véhicules listés ci-dessous par les sociétés « Essauto Diffusion Citroën », « Linas Véhicules Industriels » et « Iveco Bus » dans le cadre des marchés à procédure adaptée portant sur l'achat des autocars et des véhicules de tourisme et utilitaires :

- 361 BHQ 91 : type Citroën C15 utilitaire
- 325 CHZ 91 : Citroën saxo
- 237 BDZ 91 : type Citroën C15 utilitaire
- 294 BFS 91 : Renault express
- 398 BNN 91 : Renault Trafic
- 585 BHK 91 : Renault Trafic
- 461 CBD 91 : Car

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 18 décembre 2015

Eric MEHLHORN

Maire,  
Vice-président du Conseil Départemental  
1<sup>er</sup> Vice-président des Portes de l'Essonne